


Désignation de l'entreprise : **SAS A2C Entreprises** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **155 rue Lawrence Durelle MFT** **AVIGNON CEDEX 9** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 9 1 4 0 8 1 8 3 0 0 0 2 9**

Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				3 0 0 9 2 0 2 3		3 0 0 9 2 0 2 2		
				Net		Net		
				3		4		
		Brut		Amortissements, provisions				
		1		2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		35 597		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		757		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		644 556		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		625 313		
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		129 145		
Immobilisations en cours	AV		AW		10 967			
Avances et acomptes	AX		AY		17 185			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		18 000		
	TOTAL (II)	BJ		BK		165 499		
							673 523	
							660 498	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		149 133		
Autres créances (3)	BZ		CA		910 992			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		744 737			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		175 379			
Disponibilités	CF		CG		32 171			
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		32 171			
TOTAL (III)	CJ		CK		5 146			
						1 272 822		
						1 123 688		
						1 441 193		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		314 633		
						1 797 211		
						2 101 691		

Copie certifiée conforme à l'original



Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Dans les hypothèses présentées, cette rubrique est donnée dans la nation n° 2022 Dossier N° 000634 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A2C Entreprises

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6.000....0.00.....)	DA	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	31 499	31 499
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	55 427	285 175
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 260	170 252
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	721 185	1 086 926	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques <i>Compte cartonné</i>	DP		
	Provisions pour charges <i>compte à long terme</i>	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	111 168	174 357
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	182 475	221 378
	Dettes fiscales et sociales	DY	337 516	311 529
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	41 847	8 472
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	403 021	299 030
TOTAL (IV)	EC	1 076 026	1 014 765	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 797 211	2 101 691	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 012 108	1 014 765	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2C Entreprises

Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros

Siège social : MFft CS 70500, 155 rue Lawrence Durell, 84000 AVIGNON
491 408 183 RCS AVIGNON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 34.620 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34.620 euros
En totalité au compte « Réserves diverses » qui s'élève ainsi à 89.687 euros.	34.620 euros

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président



Annexe des comptes sociaux
de A2C ENTREPRISES
au 30 septembre 2023

*Certifié conforme
à l'original*



Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	4
2.3.1	Immobilisations incorporelles	4
2.3.2	Immobilisations corporelles	4
2.3.3	Titres de participation et autres immobilisations financières	5
2.3.4	Créances clients et comptes rattachés	5
2.3.5	Disponibilités	5
2.3.6	Provision pour risques et charges	5
2.3.7	Engagements de retraite	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2	Immobilisations financières	6
3.3	Échéancier des créances	7
3.4	Comptes de régularisation et d'attente	7
3.4.1	Produits à recevoir	7
3.4.2	Charges à payer	7
3.4.3	Charges et produits constatés d'avance	8
3.5	Capitaux propres	8
3.5.1	Composition du capital	8
3.5.2	Tableau de variation des capitaux propres	8
3.6	Provisions	8
3.7	Échéancier des dettes	9
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	9
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	9
4.2	Résultat financier	10
4.3	Résultat exceptionnel	10
4.4	Situation fiscale	11
4.5	Effectif moyen	11
4.6	Rémunérations des dirigeants	11
4.7	Engagements financiers et « hors bilan »	11

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le total du bilan est de 1 946 344 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 34 260 €.

1 Informations générales et description de l'activité

A2C Entreprises est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 30 septembre 2023. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Aucun élément ne semble devoir être mentionné à ce titre.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun élément ne semble devoir être mentionné à ce titre.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de A2C Entreprises ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de fonds de commerce, frais d'établissement et de concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Fonds de commerce : 10%
- Frais d'établissement : 20 %
- Concessions et brevets : 33 % à 100 %
- Autres immo. incorporelles : 20 % à 33 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs incorporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Installations générales : 10 % à 20 %
- Matériel & outillage industriel : 10 % à 20 %
- Agencements et aménagements : 10 %
- Matériel de transport : 20 % à 25 %
- Matériel de bureau & info. : 10 % à 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.3 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

A chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés. Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions,
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale,
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

Depuis la clôture de l'exercice 2023, l'ensemble des créances clients cédées au factor par la société mais pour lesquelles le factor n'a pas encore obtenu le règlement sont présentées en autres dettes, et non en déduction des créances clients.

2.3.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.6 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.7 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Concessions, brevets et droits similaires	35 597	-	-	35 597
Fonds commercial	625 313	20 000	-	645 313
Total	660 910	20 000	-	680 910
Amortissements & Provisions				
Concessions, brevets et droits similaires	35 597	-	-	35 597
Fonds commercial	-	757	-	757
Total	35 597	757	-	36 354

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Installations générales, agencements et aménagements divers	36 055	-	-	36 055
Matériel de bureau et mobilier, informatique	97 866	6 190	-	104 057
Total	133 922	6 190	-	140 112
Amortissements				
Installations générales, agencements et aménagements divers	32 457	3 599	-	36 055
Matériel de bureau et mobilier, informatique	84 280	8 810	-	93 090
Total	116 737	12 408	-	129 145

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Prêts et autres immobilisations financières	18 000	-	-	18 000
Total	18 000	-	-	18 000

3.3 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	30.09.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	18 000	-	18 000
Autres immobilisations financières	18 000	-	18 000
Créances de l'actif circulant	1 240 650	1 240 650	-
Autres créances clients	1 060 125	1 060 125	-
Personnel et comptes rattachés	1 451	1 451	-
Sécurité sociale et autres organismes	3 549	3 549	-
Etat - Impôts sur les bénéfiques	45 463	45 463	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	68 895	68 895	-
Groupe et associés	15 957	15 957	-
Débiteurs divers	40 064	40 064	-
Charges constatées d'avance	5 146	5 146	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	30.09.2023	30.09.2022
Créances clients et comptes rattachés	45 104	151 425
Autres créances	14 744	15 729
Total	59 848	167 154

3.4.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	30.09.2023	30.09.2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 670	26 213
Dettes fiscales et sociales	115 992	104 532
Autres dettes	37 628	-
Total	246 290	130 460

3.4.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	30.09.2023	30.09.2022
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	5 146	32 578
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	403 021	299 030

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 30/09/2023, le capital social de la société A2C Entreprises est composé de 5000 actions ordinaires de €. 120,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 600 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	30.09.2023
Capitaux propres au 01.10.2022	1 086 926
Distribution de dividendes	-400 000
Résultat de l'exercice clos le 30.09.2023	34 260
Capitaux propres au 30.09.2023	721 186

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées		-	-	-
Provisions pour risques et charges		-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	143 814	51 250	-45 930	149 133
Provisions pour dépréciation	143 814	51 250	-45 930	149 133

3.7 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	30.09.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	111 168	47 250	63 918	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	111 168	47 250	63 918	-
Dettes d'exploitation	964 859	964 859	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 475	182 475	-	-
Personnel et comptes rattachés	83 568	83 568	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 958	61 958	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	188 471	188 471	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	3 519	3 519	-	-
Autres dettes	41 847	41 847	-	-
Produits constatés d'avance	403 021	403 021	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Production vendue - services	1 814 560	1 894 137
Total Chiffre d'affaires	1 814 560	1 894 137
Subventions d'exploitation reçues	28 667	15 313
Autres produits divers de gestion courante	55	165
TOTAL autres produits d'exploitation	28 722	15 478

4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	4 795
Total	-	4 795
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	924	1 428
Total	924	1 428
Résultat financier	-924	3 367

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	82
Autres produits exceptionnels	1	150
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	25 000
Total	1	25 232
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 300	21
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	25 493
- Sur cession titres cédés	-	1 000
Total	4 300	26 514
Résultat exceptionnel	-4 299	-1 282

4.4 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice A2C Entreprises est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	51 412	13 928
Résultat exceptionnel	-4 299 -	1 075
Résultat comptable (hors participation)	47 113	12 853

4.5 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	4	4
Employés	8	9
Effectif moyen pondéré	12	13

4.6 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

La rémunération de l'organe de direction et d'administration n'est pas indiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.7 Engagements financiers et « hors bilan »

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant.

